

# ETUDE SUR LES COÛTS DE PRODUCTION EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE DES VINS DE BERGERAC DURAS

Edition 2023

*Rédacteurs :*

*Interprofession des Vins de Bergerac Duras*

*CERFRANCE Dordogne*

*Chambre d'Agriculture de la Dordogne*

*Agrobio Périgord*

*Vignerons Bio Nouvelle-Aquitaine*



## EDITO

L'agriculture biologique est présente au cœur du vignoble de Bergerac et Duras depuis plus de 30 ans avec des viticulteurs pionniers. Précurseur des techniques, le territoire a vu la certification se développer ces 5 dernières années.

La transition environnementale est une volonté collective matérialisée par le plan filière de 2018 porté par l'IVBD. Ce plan avait pour ambition collective d'atteindre 50 % d'exploitations certifiées AB et HVE en 2025. Cet objectif est d'ores et déjà atteint dès 2021 avec 70 % des exploitations certifiées par ces labels, dont 30 % des exploitations du vignoble de Bergerac et Duras sont certifiées AB et en conversion et 40 % en HVE.

Ce constat prometteur renforce notre engagement dans la transition environnementale. Pour pérenniser et structurer cette stratégie, une approche économique était nécessaire par le biais d'une étude des coûts de productions en agriculture biologique et des parcours de conversion d'exploitations volontaires. Un outil précieux, pour les vigneron·nes en réflexion vers la certification AB et pour la viabilité des exploitations de notre filière.

L'engagement de l'IVBD en 2019, dans le cadre du projet Vitirev de la région Nouvelle-Aquitaine, nous permet aujourd'hui de réaliser ce livret.

*Eric Chadourne, président de l'Interprofession des Vins de Bergerac et Duras*

## LEGENDE

	Engagés en Agriculture biologique (certifié et en conversion)
	Certifié en agriculture biologique
	En conversion vers AB
	Hors label AB
	Total

## SOMMAIRE

I- Le vignoble de Bergerac et Duras : un engagement toujours plus important vers l'Agriculture biologique.

II- Analyse économique : plusieurs années de résultats comptables.

III- Parcours de conversion : témoignages de quatre exploitations.

# LE VIGNOBLE DE BERGERAC DURAS UN ENGAGEMENT TOUJOURS PLUS IMPORTANT VERS L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Le vignoble de Bergerac et Duras, situé sur les départements de Dordogne et Lot-et-Garonne représente 11 700 hectares pour 700 exploitations. La production totale du vignoble est répartie sur 8 appellations d'origines contrôlées auxquelles s'ajoutent les productions en IGP et SIG. Les appellations les plus importantes en surfaces sont les AOC Bergerac, Côtes de Bergerac et Monbazillac. La surface globale du vignoble reste stable mais le nombre d'exploitations diminue progressivement. Ce phénomène s'explique notamment par une part importante de vigneron partant à la retraite. Cependant grâce au travail de la commission ACTIV (Action Collective pour la Transmission et l'Installation Viticole) des installations voient le jour. En 2021, 14 ont été dénombrées dont 33 % en agriculture biologique.

L'Agriculture biologique sur le territoire de Bergerac et Duras est historiquement très présente et continue de croître : **en 2021, 31% des exploitations viticoles étaient certifiées bio ou en conversion (contre 15% en 2017)**. Depuis 2017, la production de vins bio se développe à un rythme plus soutenu que ce soit au niveau régional ou national. Cela se ressent notamment en Dordogne et en Lot-et-Garonne.

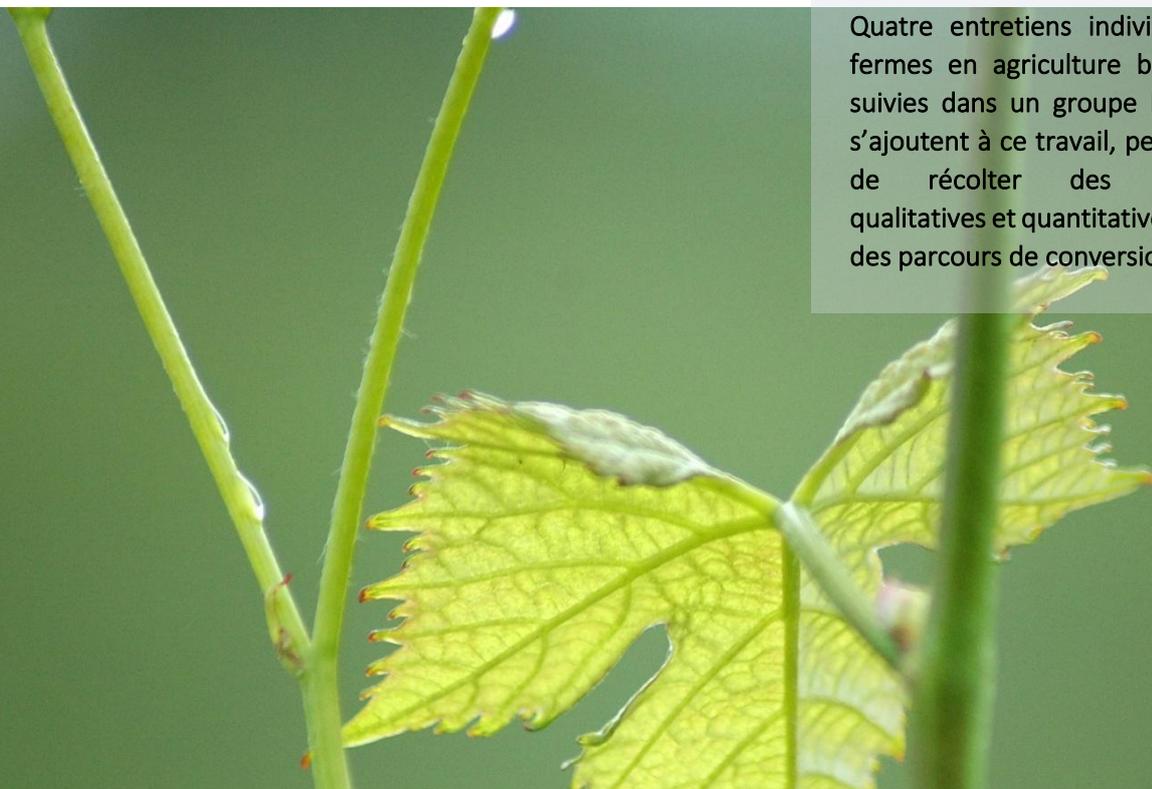
## OBJECTIFS ET METHODOLOGIE

En 2022, la filière viticole de Bergerac et Duras, le Cerfrance Dordogne, la Chambre d'Agriculture de la Dordogne, AgroBio Périgord et le Syndicat des Vignerons Bio de Nouvelle Aquitaine se sont réunis pour réaliser un **travail collectif sur les coûts de production en agriculture Biologique des exploitations viticoles de Bergerac et Duras**.

Ce document croise les données techniques et économiques des exploitations viticoles en Agriculture Biologique et en conversion sur la zone. Les résultats sont basés sur les déclarations de récolte 2021, soit 674 exploitations pour les AOC et IGP et les données économiques et techniques entre 2015 et 2021.

Une analyse des données de la Fédération des Vins de Bergerac Duras et de Cerfrance Dordogne, sur la progression de la Bio et ses répercussions en termes de coûts de production a été réalisée.

Quatre entretiens individuels de fermes en agriculture biologique suivies dans un groupe Ecophyto s'ajoutent à ce travail, permettant de récolter des données qualitatives et quantitatives autour des parcours de conversion.

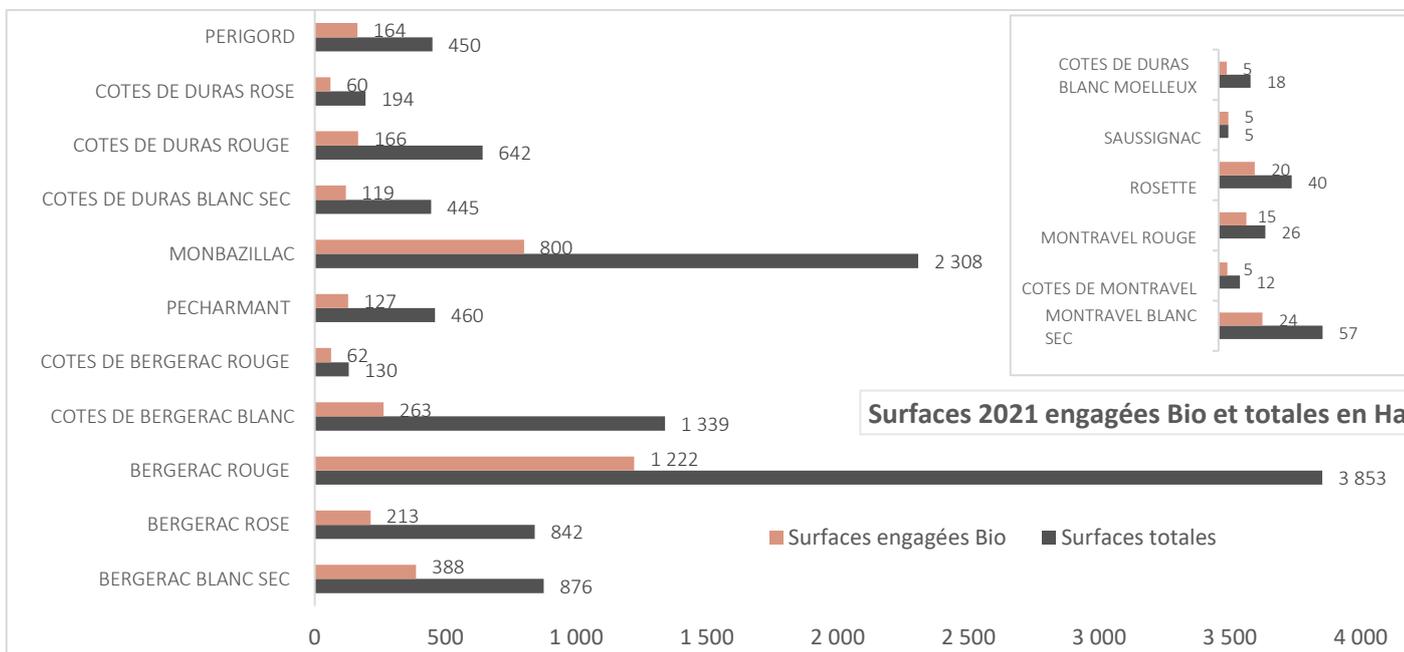


## LES SURFACES ET VOLUMES

Le vignoble affiche un total de 2550 ha certifiés et 1110 ha en conversion, dont 818 ha en Bergerac rouge et 572 ha en Monbazillac. **La part (en surface) de Monbazillac Bio a d'ailleurs été multipliée par 3 depuis 2017.** Les appellations les plus importantes en superficie restent les AOC **Bergerac** (rouge et dans une moindre mesure les blanc et rosé) ainsi que les **Côtes de Bergerac blanc et le Monbazillac**. **Ces cinq appellations couvrent quasiment 80% du vignoble engagé Bio.** Ce qui reste cohérent avec les données de productions globales du vignoble. La part des vins moelleux et liquoreux est importante en lien direct avec l'histoire du vignoble.

# 31 %

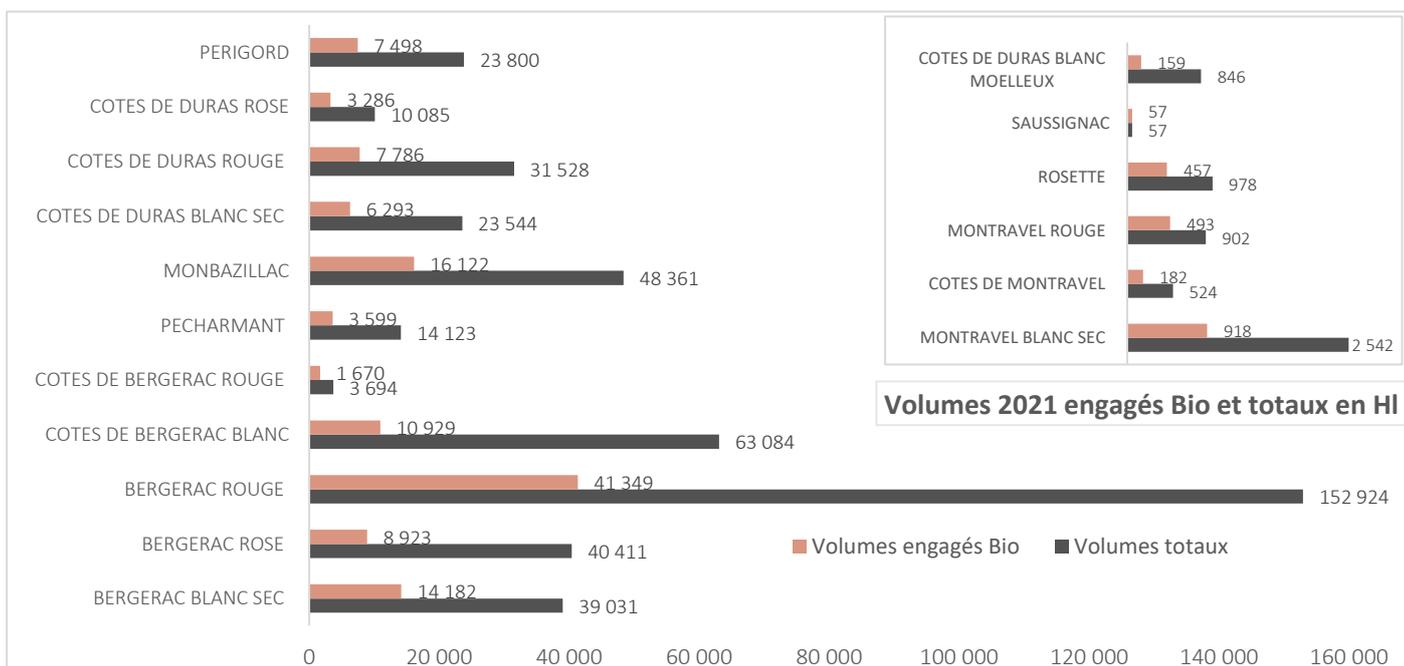
Surfaces engagées  
en agriculture  
biologique  
3 658 ha / 11 698 ha



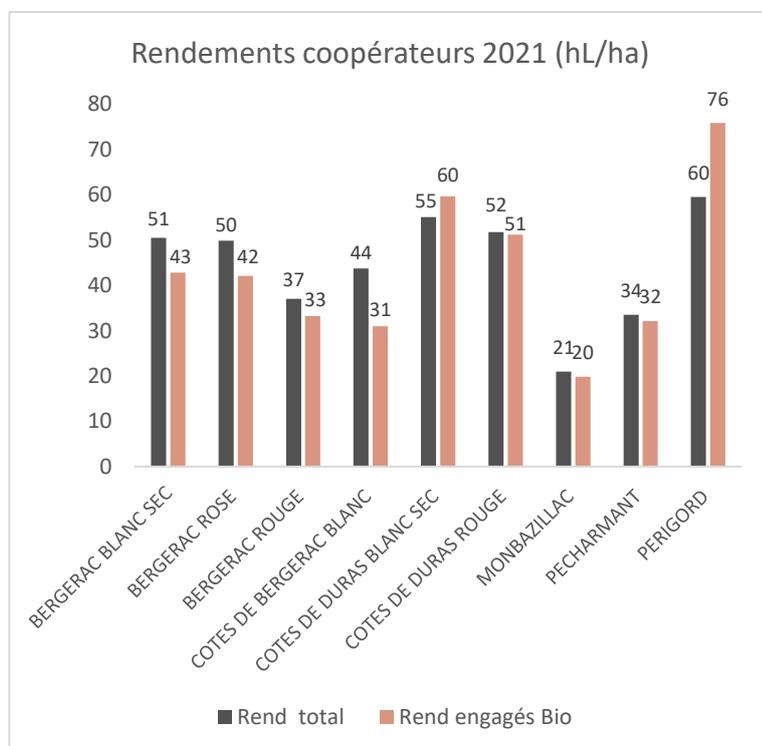
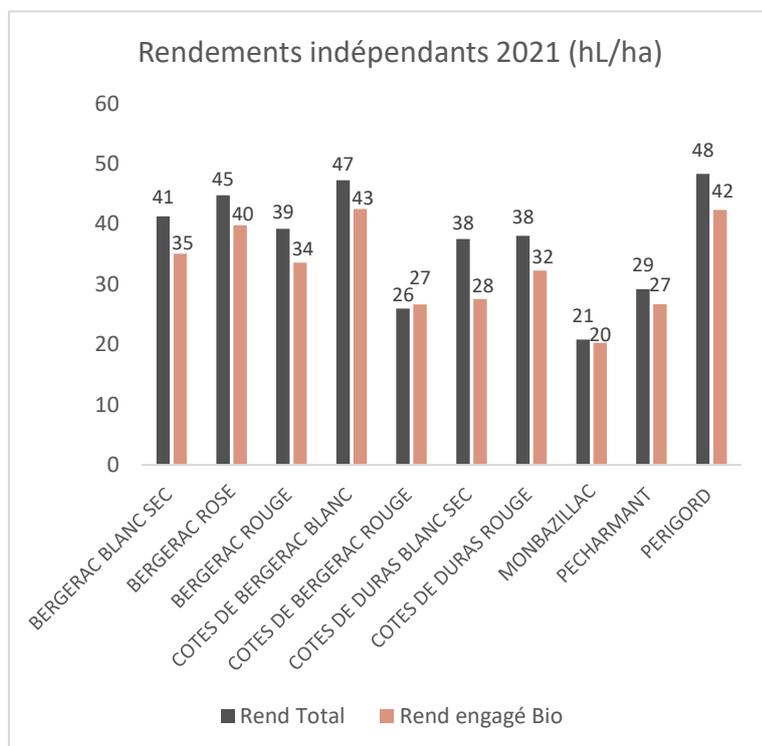
Le suivi des volumes est un outil important en termes de pilotage de filière. **Savoir quels volumes, par appellation ou type de vin sont produits et donc mis pour une majorité sur le marché en général l'année suivante, est une information clé.** La période de conversion est également un laps de temps qui permet de caractériser les futurs volumes de vin certifiés Bio. La question des volumes et donc des rendements est toujours extrêmement liée au millésime. En 2021, le gel dévastateur en plein débourrage a touché très sévèrement certaines zones du vignoble (la plaine de Bergerac à Sainte Foy et la zone Est), ainsi qu'un orage de grêle sur le secteur Port Sainte Foy, Fougueyrolles, Le Fleix, Monfaucon impactant directement les AOC Bergerac. Le phénomène climatique de l'année rend hétérogène le millésime d'un point de vue qualitatif et quantitatif. **Les volumes engagés Bio suivent très naturellement la répartition des surfaces, avec une production majoritairement axée sur les AOC Bergerac, Monbazillac et Côtes de Bergerac blanc.**

# 27 %

Volumes engagés  
en agriculture  
biologique  
123 901 HI / 456 439 HI



## LES RENDEMENTS



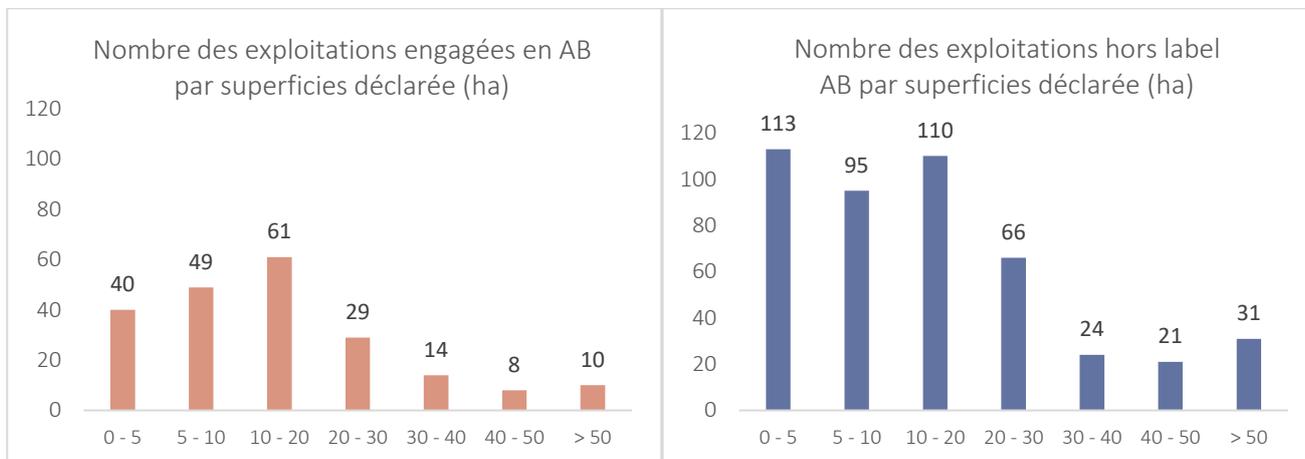
La région Nouvelle-Aquitaine a connu lors de la campagne 2021, des épisodes de gel importants sur l'ensemble de son vignoble. Avec un rendement moyen de 30 hL/ha sur l'ensemble des surfaces régionales engagées en AB, le millésime 2021 se place en deçà de la moyenne des rendements des 10 dernières années en Bio (40 hL/ha).

Le vignoble de Bergerac Duras se situe effectivement autour de cette moyenne, avec des variations selon les appellations. On retrouve des rendements plus faibles sur les aires de production en moelleux et liquoreux, logique vis-à-vis du cahier des charges.

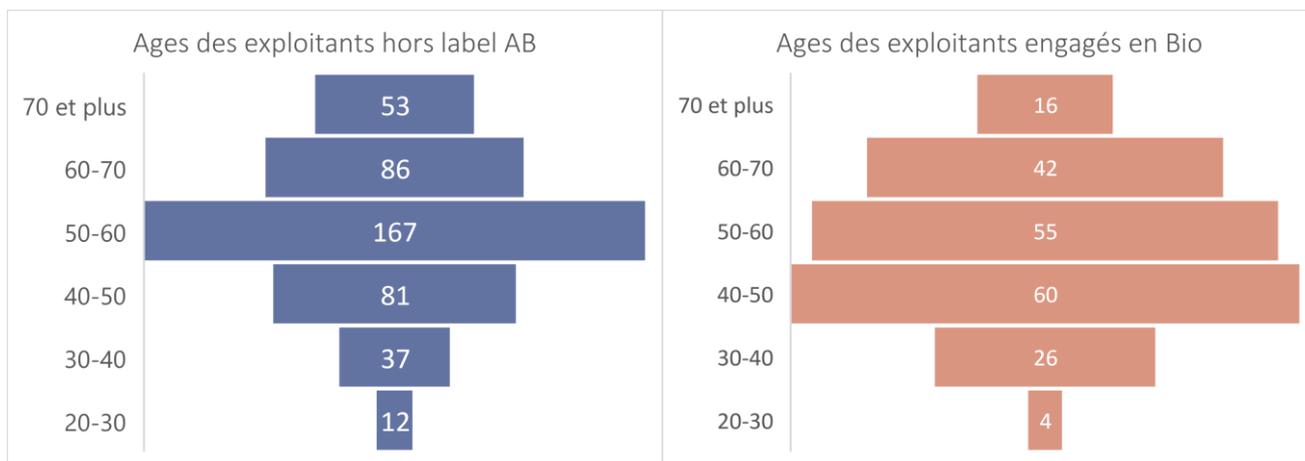
Le comparatif indépendants-coopérateurs Bio montre en général une tendance de production supérieure dans le cas des coopérateurs (visible ici pour le vignoble de Duras). L'une des explications est la volonté d'orienter la production vers des volumes plus importants lorsque l'on fournit du raisin en cave. L'accompagnement technique des coopérateurs Bio par les caves coopératives au vignoble joue également un rôle important dans l'obtention de bons rendements. Néanmoins ce constat n'est pas forcément visible en 2021 en raison du gel qui n'épargne personne.

## CARACTERISATION DES EXPLOITATIONS ENGAGEES EN BIO

La majeure partie des exploitations sur Bergerac Duras ont moins de 20 ha, avec une répartition assez équilibrée entre les 3 tranches : 0-5ha, 5-10ha, 10-20ha. Cela est également le cas pour les exploitations engagées en AB, avec la dernière tranche plus représentée que pour les conventionnels.



L'âge des exploitants en exploitation Bio est en général légèrement plus jeune qu'en conventionnel. Cela se retrouve effectivement en Bergerac Duras. **30% des vignobles engagés en Bio sont dirigés par un exploitant de 40 à 50 ans, contre 20% pour les exploitations hors label.** La tranche 30-40 ans est également légèrement plus représentée avec 13% en Bio contre 8% en conventionnel. La tranche 50-60 ans n'est tout de même pas en reste, avec 27% en Bio et 38% hors label. Pour ce qui est des tranches extrêmes, elles sont représentées environ à la même hauteur en Bio ou pas : très faiblement pour les 20-30 ans ; environ 20% pour la tranche 60-70 ans et tout de même 8% en Bio pour les plus de 70 ans et 12% en conventionnel.

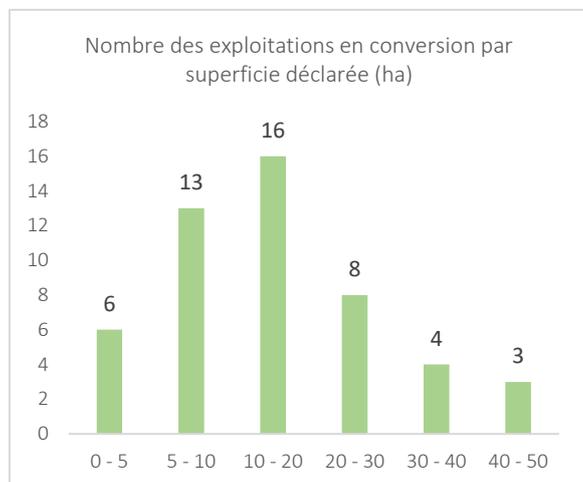


Répartition des pyramides des âges sur un total de 639 exploitations de Bergerac Duras (203 engagées en Bio et 436 hors label AB).

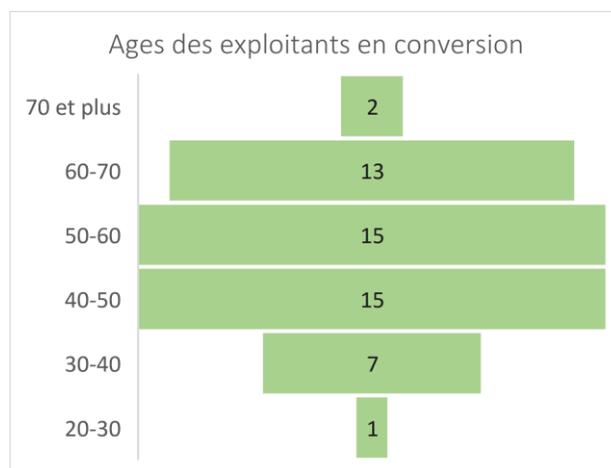
## ZOOM SUR LA CONVERSION

La dynamique de conversions en Bergerac Duras a ralenti entre 2019 et 2020 au niveau des indépendants. Puis elle a stagné entre 2020 et 2021. Au total, 54 exploitations étaient en conversion en 2021.

	Conversion en 2019	Conversion en 2020	Conversion en 2021	Total
Coopérateurs	5	6	7	18
Indépendants	20	9	7	36
TOTAL	25	15	14	54

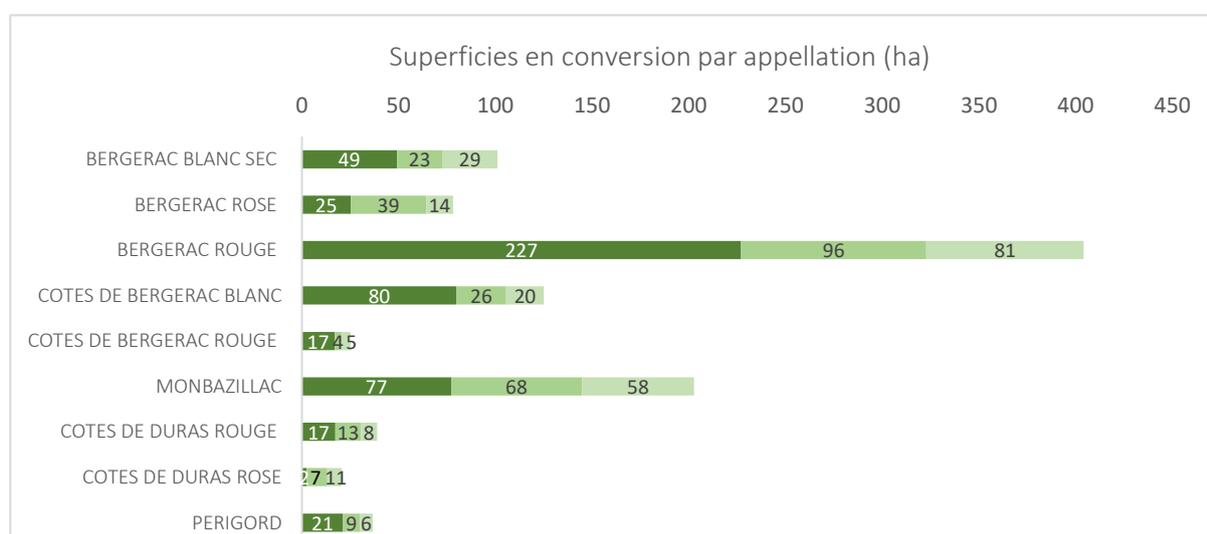


Un des indices permettant de mieux connaître ces nouveaux vignerons Bio est la taille de leur exploitation. **La tranche de surface communément observée se situe entre 10 et 20 hectares.** On peut donc y voir des types de producteurs proches du profil dominant du vigneron Bio jusqu'ici observé : plutôt intéressé par une production bouteilles, commercialisée par plusieurs circuits de distribution. Le profil 100 % « vracqueurs » est moins représenté. Cela se confirme avec la deuxième tranche la plus représentée : entre 5 et 10 hectares.



Au niveau de la pyramide des âges, la répartition suit de manière très proche celle des exploitations engagées en Bio. On note un pourcentage très légèrement supérieur dans la catégorie 60-70 ans (25% pour les exploitants en conversion contre 21% pour les engagés). En effet, on observe parfois, **chez les exploitants les plus âgés, un phénomène de conversion « sur le tard », s'expliquant par l'anticipation de la transmission de leur exploitation**, qui vise l'optimisation de la vente de leur vignoble.

Les appellations les plus concernées par ces nouvelles conversions sont les AOC Bergerac rouge et Monbazillac. Des volumes supplémentaires sont donc à prévoir dans les années à venir. Ils peuvent s'accompagner d'une potentielle concurrence et tension sur certains marchés mais également être vus comme une opportunité pour continuer à répondre à la demande de vins Bio et contrebalancer les pertes de rendements dues aux aléas climatiques. Cela étant, le ralentissement des conversions s'accompagne d'une réduction des nouvelles surfaces supplémentaires et donc d'un lissage dans le temps des nouveaux volumes à mettre en marché. Par exemple, en 2023, le vin issu d'environ 560 ha sera nouvellement certifié et mis sur le marché contre 230 ha en 2025.



Superficie 2019. 558

Superficie 2020. 319

Superficie 2021. 233



# ANALYSE ECONOMIQUE

Nous avons analysé les données comptables des exploitations viticoles du département de la Dordogne pour les récoltes allant de 2015 à 2021.

Les références analysées ont été classées en fonction de leur année de récolte. C'est-à-dire que pour la récolte N, nous avons retenu les exercices comptables se clôturant entre le 01/10/N et le 30/09/N+1.

Ce sont des exploitations viticoles qui tiennent une comptabilité complète. Les exploitations agricoles ayant des recettes inférieures à 85 800€ n'ont pas l'obligation de tenir une comptabilité (à l'exception de la comptabilité TVA si elles y sont assujetties, la comptabilité TVA seule ne convenant pas aux besoins de notre étude). Par conséquent les exploitations de tailles intermédiaires à supérieures sont peut-être surreprésentées dans notre échantillon par rapport à la réalité.

Nous avons retenu des exploitations viticoles qui avaient un taux de spécialisation en viticulture au minimum de 33%. C'est-à-dire que leur chiffre d'affaires est au moins composé à 33% par les ventes de produits viticoles.

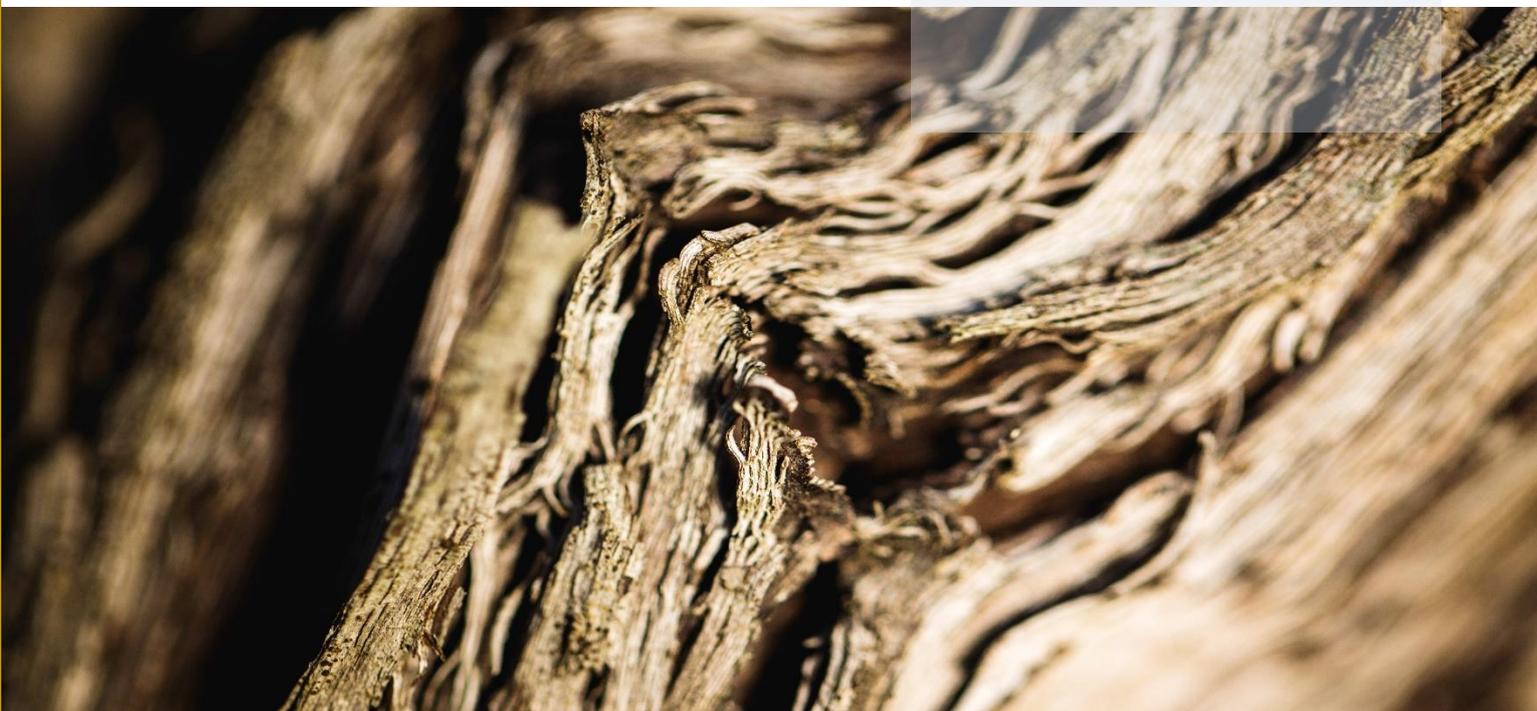
Enfin, concernant les données de chaque structure, elles concernent l'ensemble de la production de l'exploitation, toutes appellations d'origine confondues.

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'exploitations	146	146	143	145	155	166	134

## Economie et Agriculture Biologique

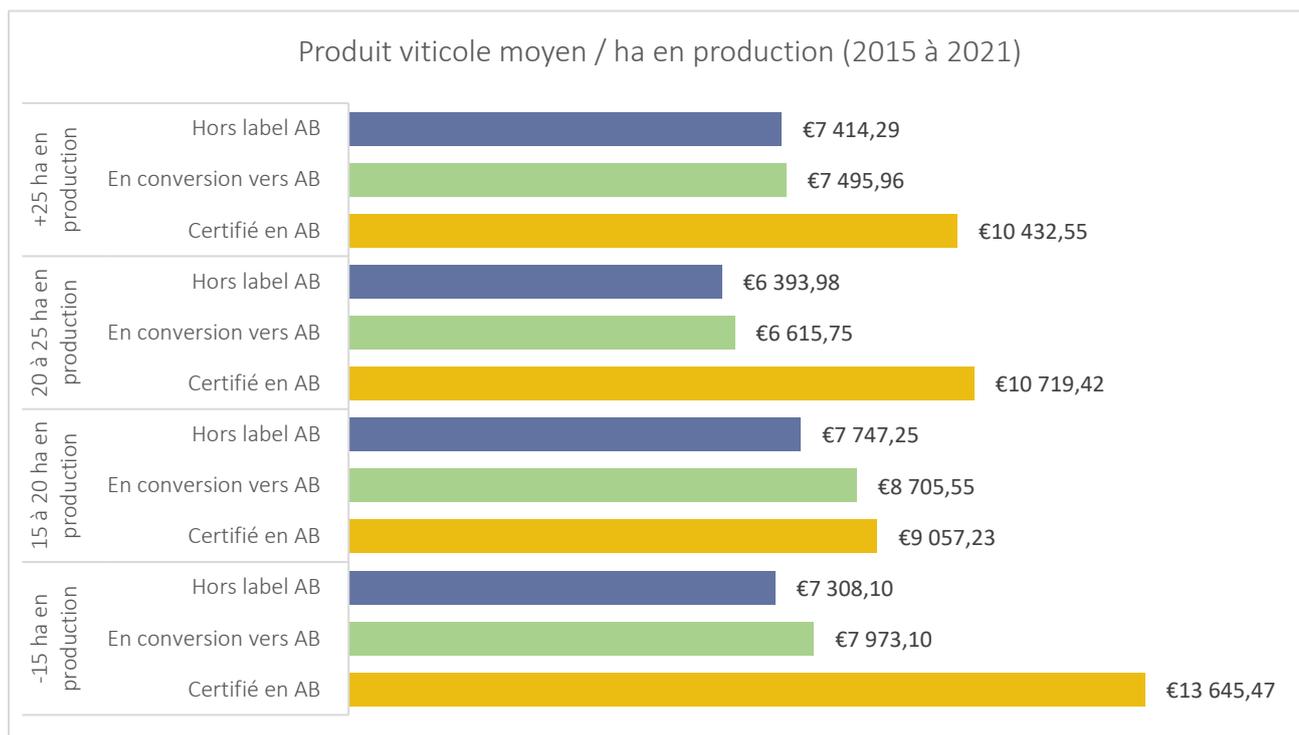
La certification en agriculture biologique amène des questions d'ordres économiques, coût de production, valorisation du prix de vente, aide à la conversion...

La performance économique d'une entreprise viticole n'est pas adossée au seul choix d'un itinéraire technique. Cependant le changement d'itinéraire technique impacte la globalité des activités de l'entreprise.

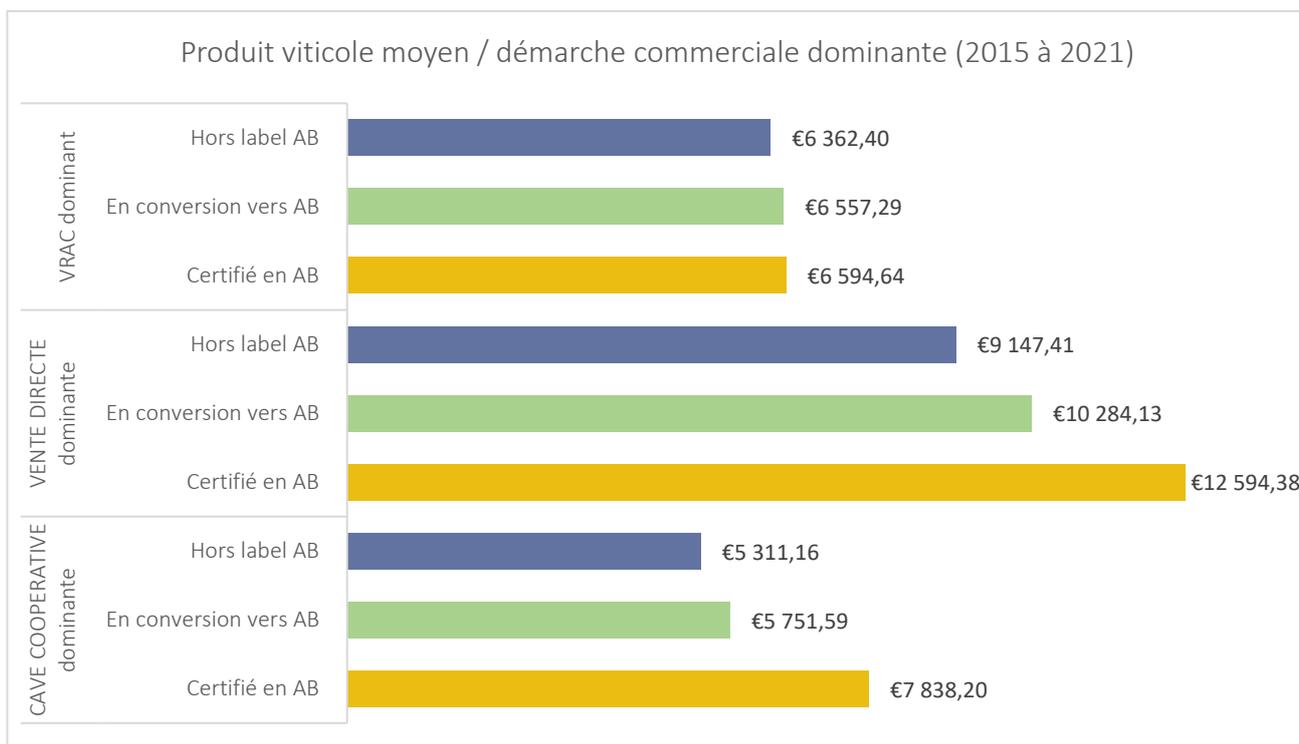


## LES PRODUITS

Le produit viticole/ha de vignes en production correspond au chiffre d'affaires viticole plus ou moins les variations de la valeur du stock. De manière générale, il est croissant durant le parcours de conversion.



Il faut noter que le nombre d'exploitations dans certains groupes est parfois limité.



Comme attendu, les exploitations BIO dégagent un produit par ha de vignes en production supérieur aux autres exploitations.

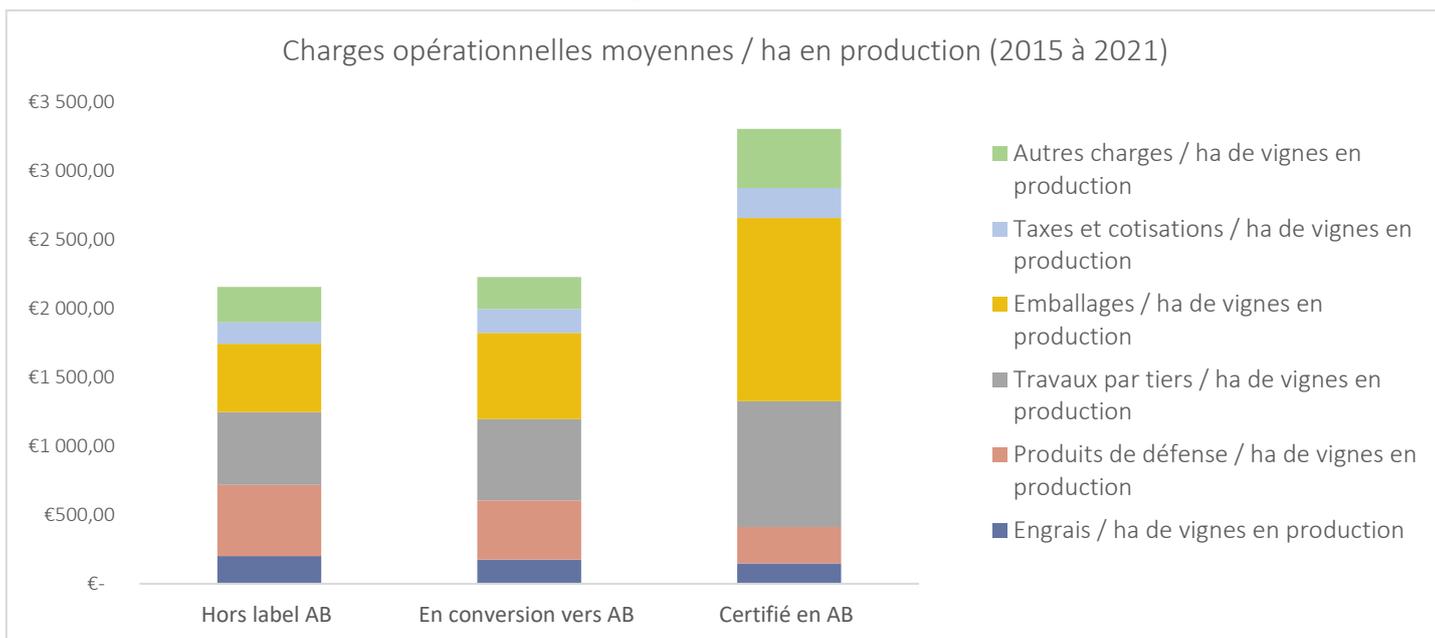
De même, les exploitations à dominante vente directe ont un produit viticole par ha de vignes en production supérieur.

Globalement le produit viticole par ha de vignes en production augmente durant le parcours de conversion :

- Hors label AB : 7 406 €/ha
- En conversion vers AB : 7 768 €/ha
- Certifié en AB : 11 448 €/ha

## LES CHARGES

Les **charges opérationnelles** correspondent aux charges qui sont directement liées à la production.



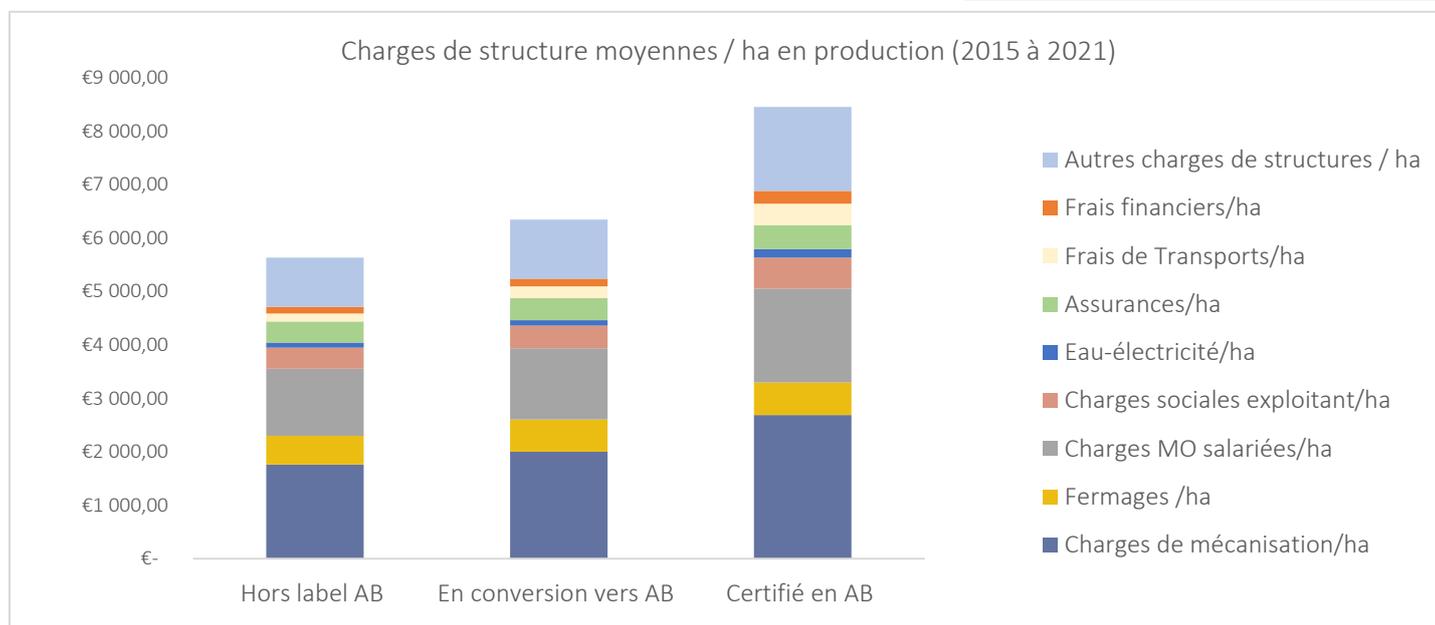
Les frais d'emballages sont plus importants pour les exploitations pratiquant la vente directe et la part d'exploitations commercialisant en vente directe est importante parmi les exploitations BIO. Les travaux par tiers sont, entre autres, les opérations culturales réalisées par des prestataires extérieurs. Ce poste est plus important pour les exploitations BIO car l'absence de désherbage chimique engendre une augmentation des travaux mécaniques.

Si on regroupe les charges d'engrais, de produits de défense et les travaux par tiers, ces charges représentent un montant de :

Hors label AB : 1 248€ / ha

En conversion vers AB : 1 198€ / ha

Certifié en AB : 1 328€ / ha



Les **charges de structures** regroupent l'ensemble des charges de l'exploitation qui ne peuvent pas être directement rapportées à une production. Cependant quelles que soient les années, le taux de spécialisation de notre échantillon est très élevé. On peut donc rapporter les charges de structure à l'atelier viticole.

La mécanisation dans son ensemble (travaux par tiers dans les charges opérationnelles et charges de mécanisation dans les charges de structure) tient une place importante dans l'ensemble des charges des exploitations BIO. Ces frais sont même croissants dans le parcours de conversion : en moyenne 2 291€/ha pour les exploitations hors label AB, 2 591€/ha pour celles en conversion et 3 602€/ha pour les certifiés AB.

Les charges totales (opérationnelles et de structure) augmentent également dans le parcours de conversion :

Hors label AB : 7 787 €/ha

En conversion vers AB : 8 573 €/ha

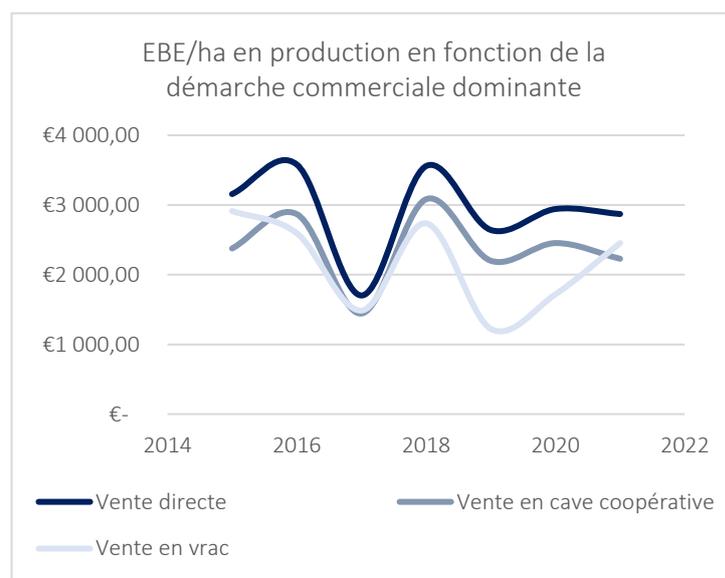
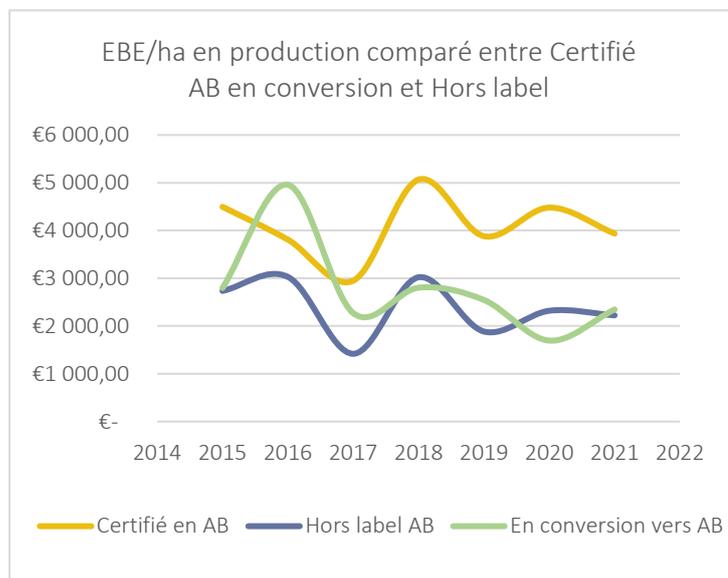
Certifié en AB : 11 755 €/ha

## L'EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION

L'excédent Brut d'exploitation correspond à la différence entre les produits et les charges (hors amortissements et frais financiers). Il permet de financer :

- Le passé : les annuités des emprunts souscrits
- Le présent : la rémunération des exploitants
- Le futur : financer les investissements à venir

En fonction des données présentées précédemment, l'EBE des exploitations de notre échantillon évolue de la manière suivante :



Le poids des annuités : Ramenées aux surfaces viticoles en production, les annuités (c'est à dire le montant annuel consacré au remboursement des emprunts professionnels) représentent :

Hors label : 1001€ / ha, soit 34 % de l'EBE

En conversion vers AB : 1 052€ / ha, soit 33 % l'EBE

Certifié AB : 1 699€ / ha, soit 33 % de l'EBE

Le revenu disponible/UTHF représente le montant pouvant être consacré à la rémunération de l'exploitant et à l'autofinancement d'investissements.

		Annuités / ha de vignes en production	Revenu disponible/UTHF
Hors label AB	Vente directe	1 136 €	23 535 €
	Cave coop	831 €	26 525 €
	Vrac	983 €	24 216 €
En conversion vers AB	Vente directe	1 178 €	33 190 €
	Cave coop	1 016 €	24 317 €
	Vrac	701 €	16 738 €
Certifié AB	Vente directe	1 727 €	32 989 €
	Cave coop	2 305 €	19 093 €
	Vrac	1 405 €	39 721 €

Les exploitations certifiées Agriculture Biologique ayant généralement des surfaces inférieures, les annuités par ha sont supérieures mais l'E.B.E. étant également plus élevé, le poids des annuités sur l'E.B.E. est similaire à celui des exploitations conventionnelles.

Les exploitations en conversion ont un ratio annuités/E.B.E. de 33% de l'E.B.E. On peut en déduire que le choix de la conversion se fait à une période de la vie de l'exploitation propice à de nouveaux investissements.

## LES STOCKS

La vitesse de rotation des stocks se définit comme le rapport entre la valeur des stocks et le chiffre d'affaires.

Tous types d'exploitations confondus et quel que soit le circuit de commercialisation, la valeur du stock présent en fin d'exercice comptable représente en moyenne 1.55 fois le chiffre d'affaires annuel des exploitations. C'est-à-dire qu'elles ont en stock 1.55 années de vente.

Il faut noter que la valeur des stocks est une valeur comptable prudente qui est généralement inférieure à la valeur marchande effective.

Mais ceci cache des disparités importantes entre les exploitations. Ainsi les exploitations pratiquant la vente directe disposent de peu de stocks :

- Vente directe : 1.17	- Hors label AB : 1.60
- Cave coop : 1.56	- En conversion vers AB : 1.57
- Vrac : 2.22	- Certifié AB : 0.92

On constate que les niveaux de stocks et de chiffre d'affaires sont beaucoup plus fluctuants pour les exploitations en conversion ou BIO. On peut penser que les aléas climatiques ont un impact plus fort sur les niveaux de production de ces exploitations et donc sur leur chiffre d'affaires et leurs stocks. Pour les exploitations BIO, le chiffre d'affaires est élevé en 2018 et 2019 mais les stocks n'augmentent pas.

Les ventes semblent donc avoir été importantes ces années-là. Par contre sur 2020 et 2021, le chiffre d'affaires étant en baisse, il sera important de surveiller les niveaux de stock de ces exploitations dans les années à venir. Vont-ils augmenter ? Ou bien y-a-t-il des ventes des surplus via d'autres circuits de distribution ? La rotation des stocks plus faible en bio est aussi la conséquence logique d'un niveau de produit brut (donc de chiffre d'affaires) plus élevé pour ces exploitations-là qui pratiquent davantage de vente directe de laquelle elles tirent une valeur ajoutée plus importante.

## COURS DU VRAC

	Volumes produits en 2021 certifiés AB en HL	Volumes des transactions tous millésimes AB en HL <sup>1</sup>	Volumes des transactions du millésime 2021 certifié AB <sup>1</sup>	Cours moyen (€/tonneau)
Bergerac rouge	29162.43	3103	2537	1527
Côtes de duras rouge	5986.90	362	-	1465
Pécharmant	3197.69	190	-	3063
Bergerac rosé	5624.48	554	550	1753
Bergerac blanc sec	10528.09	712	507	1573
Côtes de duras blanc sec	5041.55	500	500	1600
Côtes de Bergerac blanc	5290.23	523	523	1780
Monbazillac	11669.57	2258	1865	3840

Les ventes en vrac sont très dépendantes des appellations Bergerac Duras et de la stratégie des opérateurs. **Les chiffres ci-contre montrent que moins de 8 % du volume produit en 2021 certifié en agriculture biologique ont été vendu en vrac pour la période du 1<sup>er</sup> août 2021 au 31 juillet 2022.** Les cours moyens des vins certifiés en AB se situent au-dessus des cours moyens des ventes hors label entre 50 et 80 % plus élevés pour les appellations Bergerac rouge, rosé et blanc ainsi que côtes de Bergerac blanc et côtes de Duras. On observe un écart moins élevé pour les appellations Pécharmant et Monbazillac entre 17 et 23 %.

<sup>1</sup> Enregistrement des transactions (VRV & VRB) du 1<sup>er</sup> août 2021 au 31 juillet 2022 mention « Tous millésimes », IVBD





## TEMOIGNAGES PARCOURS DE CONVERSION

Le territoire de Bergerac et Duras compte deux réseaux Dephy animés respectivement par la Chambre d'Agriculture de Dordogne et Agrobio Périgord. Ce sont 20 fermes qui travaillent à une réflexion autour de leur itinéraire technique et expérimentent en vue de diminuer leurs intrants. Ces réseaux sont nés dans le cadre du plan Ecophyto.

Quatre exploitations de ces deux réseaux nous ont accueillis pour nous raconter leur parcours. La conversion vers l'agriculture biologique reste une aventure individuelle, les choix d'accompagnement, les rencontres dépendent de chacun. Cependant, nous pouvons voir qu'au travers des différences se trouvent des similitudes, en termes de déficit économique, transfert de connaissance. En début de certification ou certifiés depuis déjà plusieurs années, ces témoignages ouvrent le champ des possibles vers la certification.

En cave particulière ou coopérateur chacun a trouvé le chemin de sa conversion.

### LES RENCONTRES

Autour d'un entretien permettant de réaliser une frise chronologique et les données Agrosyst des réseaux Dephy, les résultats obtenus sont complémentaires et enrichis des expériences des vigneron(ne)s.

Deux pages racontent le parcours d'une exploitation. Le couplage des données nous offre un témoignage immersif.

Les données techniques montrent deux parcours en conversion et deux avec plusieurs années sous certification, leur entrée dans le réseau Dephy étant antérieure à leur conversion.





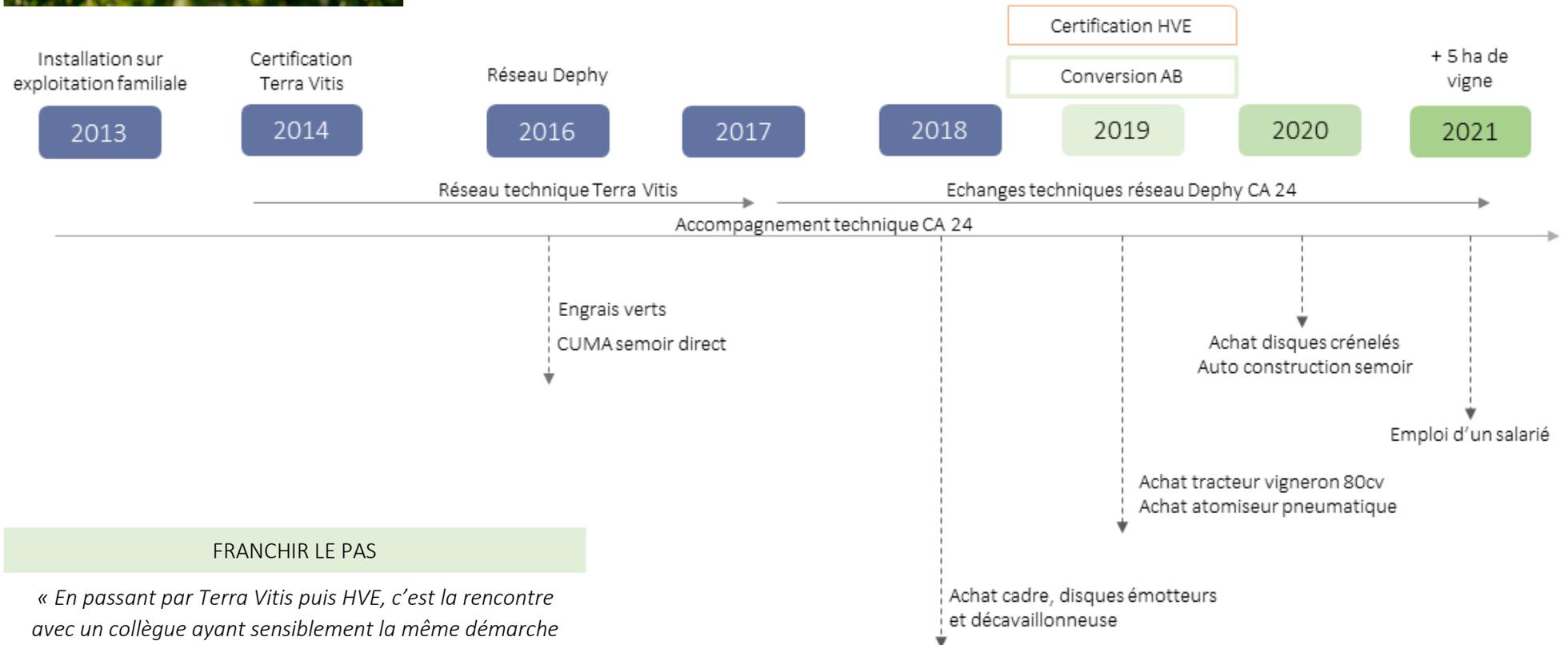
EARL VIGNOBLE REYNOU

25 ha de vigne

2 salariés permanents et 2 saisonniers

## NOUVEAU METIER ?

« Il faut être plus pointu au niveau agronomique, être plus attentif aux équilibres du sol et de la plante pour maintenir des niveaux de rendements satisfaisants. On ne fait plus de passage pour des raisons esthétiques mais pour des choix agronomiques »



## FRANCHIR LE PAS

« En passant par Terra Vitis puis HVE, c'est la rencontre avec un collègue ayant sensiblement la même démarche qui a été l'élément psychologique déclencheur pour franchir le pas vers la viticulture biologique. »

## ET SI C'ETAIT A REFAIRE ?

« Oui, même chemin progressif. Mais pas d'investissement dans certains outils comme épampreuse mécanique »

## EARL VIGNOLE REYNOU

Les pratiques alternatives aux désherbages chimiques ont démarré avant la conversion avec un entretien du cavaillon mixte avec un objectif de l'arrêt des désherbages à court terme. Une fois la conversion lancée, l'acquisition d'un outil supplémentaire pour le contrôle du cavaillon a été réalisée.

Le nombre total d'interventions mécanisées a principalement augmenté par le nombre de traitements réalisés, élément variable d'un millésime à l'autre. **Le nombre d'intervention pour l'entretien du cavaillon n'a que peu augmenté depuis la conversion.**

Des engrais verts sont implantés depuis 2016 (3 ans avant la conversion). La certification Terra Vitis a facilité la conversion en incitant l'usage des produits cupriques et soufrés pour la protection du vignoble.

Les éléments climatiques, ainsi qu'un parcellaire vieillissant ont participé à une fluctuation des rendements. La restructuration est en cours. Les vignes de 20 ans ont bien supporté la conversion, les plus anciennes et les jeunes vignes ont un peu de mal à être en pleine production. Les conditions climatiques n'ont pas été favorables pour des rendements optimums.

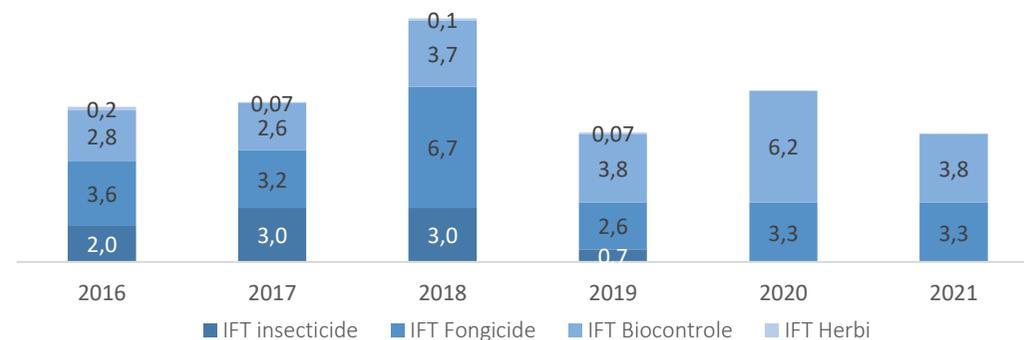
« La maîtrise des coûts de production est plus que nécessaire. **Un des leviers sera de diminuer la consommation de carburant en limitant tontes et rognages « esthétiques » et en optimisant les itinéraires de travail du sol »**

	Hors AB	Hors AB	Hors AB	C 1	C 2	C 3
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Densité moyenne (pieds/ha)	4400	4400	4400	4400	4400	4400
Rendement (hl/ha)	60	29	35	56	49	37

**GARDER EN TETE : LA STRATEGIE DE TRAVAIL SOUS LE CAVAILLON ET LA TONTE COUPLES PERMETTENT DE LIMITER LE NOMBRE DE PASSAGE. IL N'EST PAS INDISPENSABLE DE TRAVAILLER A PLUS DE 20-25CM DU CEP. INTERVENIR SUR LES ADVENTICES AU STADE PLANTULE. PAS DE RISQUE D'AMPLIFICATION DU GEL SI LES ADVENTICES SONT AU MIN. A 30CM DES BOURGEONS.**

**POINT DE VIGILANCE SUR LE BESOIN EN ENERGIE DES OUTILS COMBINES ET LEUR POIDS. FAIRE D'AUTANT PLUS ATTENTION A PASSER EN CONDITIONS DE SOL RESSUYE.**

Interventions		2016	2017	2018	2019	2020	2021
Fertilité du sol	Epandage	1	1			1	1
	Semis EV	1	1	1	1	1	1
	<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
Entretien Sol Inter rang	Broyage sarments	1	1	1	1	1	1
	Disque déchaumeur 1 Rang/2	1	1	1	2	2	2
	Décompacteur		1	1			1
	Herse	1				1	
	Tonte seule	2	2	2	1	2	3
	<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
Entretien Cavaillon	Désherbage chimique	2	1	2	1		
	Disques émotteurs			1	2		
	Disque crénelé					2	2
	Décavaillonneuse						1
	Epamprage mécanique	1			2	1	1
	<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Rognage	3	1	2	4	3	2	
Traitements	10	10	13	14	18	17	
<b>TOTAL Interventions mécanisées</b>	<b>23</b>	<b>19</b>	<b>25</b>	<b>28</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	





SCEA FAUCHER

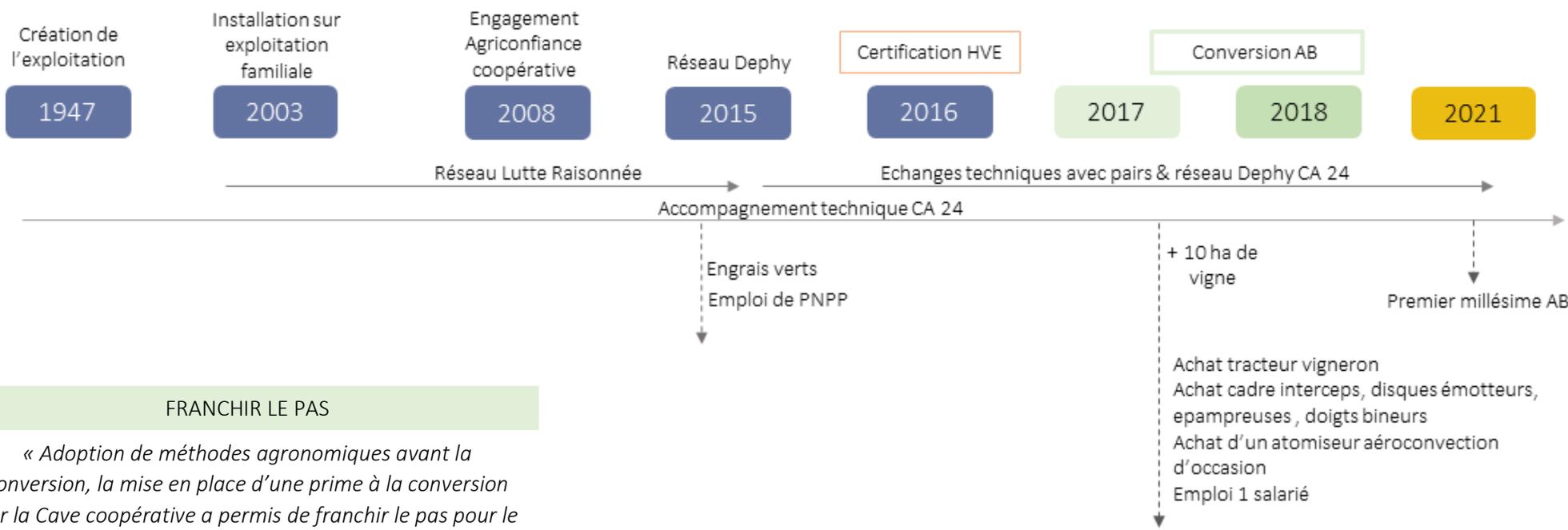
31 ha de vigne 25 ha de praires

3 ha de cultures.

2.5 salariés

NOUVEAU METIER ?

« Le passage en Bio a nécessité une grande capacité d'adaptation pour faire évoluer mes pratiques. Cela a généré beaucoup de questionnements et de réflexions. »



FRANCHIR LE PAS

« Adoption de méthodes agronomiques avant la conversion, la mise en place d'une prime à la conversion par la Cave coopérative a permis de franchir le pas pour le passage en AB. »

ET SI C'ETAIT A REFAIRE ?

« Je n'aurais pas acheté autant de matériel d'entretien du cavaillon et plus particulièrement les lames interceps. Leur coût est très important et les temps de prise en main et de réglages ont été trop longs avec un résultat décevant. »

## SCEA FAUCHER

Depuis le passage en Bio, un gros travail d'adaptation du matériel a été réalisé avec l'auto-construction d'un cadre permettant de coupler tonte et épamprage des pieds. Pour la gestion des couverts végétaux, un outil type « Rolofaca » a été construit ainsi qu'une barre pour coucher l'herbe.

A partir de la seconde année de conversion, la protection phytosanitaire a été assurée avec des produits cupriques et soufrés et du pyrèthre naturel pour la lutte contre la Flavescence dorée. **Le nombre de traitement hors herbicides n'a pas augmenté avec la conversion, c'est le positionnement des interventions, en préventif des évènements pluvieux contaminants, qui a évolué.**

« J'associe des Préparations Naturelles Peu Préoccupantes (PNPP) aux traitements. Je réalise moi-même les préparations (Ortie, Saule, Consoude, Fougère, Prêle). »

Les pratiques ont évolué au-delà du cahier des charges AB avec la régénération de haies, la réduction des fréquences de fauches des lisières zones de réservoir de biodiversité.

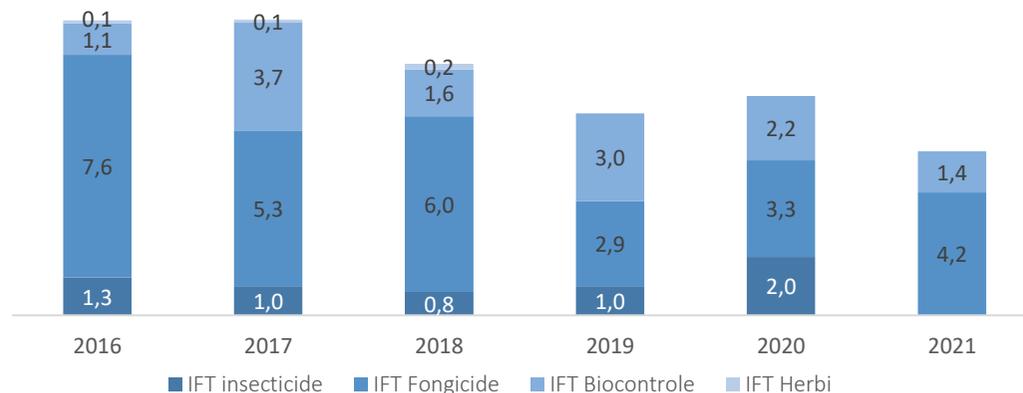
« Je souhaiterais également généraliser la pratique pâturage ovin dans mes parcelles. »

« La succession des accidents climatiques (gel, grêle) ces dernières années ne me permet pas de voir une évolution de mes rendements depuis ma conversion. Mes rendements n'étaient pas très élevés avant. **Par contre j'observe une meilleure résistance vis-à-vis des stress hydriques.** »

	Hors AB	Hors AB	C 1	C 2	C 3	AB
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Densité moyenne (pieds/ha)	3400	3400	3400	3400	3400	3400
Rendement (hl/ha)	60	10	49	41	27	30

**GARDER EN TETE : LA PROTECTION PHYTOSANITAIRE EST A APPREHENDER DANS UN ENSEMBLE POUR UNE MEILLEUR EFFICACITE ET UN BON POSITIONNEMENT : PROPHYLAXIE (ROGNAGES, RELEVAGES, EPAMPAGES...) ET ANTICIPATION (OAD, OBSERVATIONS, BULLETINS...). LE POSITIONNEMENT OPTIMAL DES TRAITEMENTS ET LA QUALITE DE LA PULVERISATION SONT DEUX FACTEURS DETERMINANTS.**

	Interventions	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Fertilité du sol	Epandage	1	1	1	1	1	1
	Semis EV	1	1	1	1	1	1
	<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
Entretien Sol Inter rang	Broyage sarments	1	1	1	1	1	1
	Disque déchaumeur 1 Rang/2	1	1	1	1	1	2
	Herse	3	1	1	2	1	
	Herse rotative					2	
	Tonte + rognage	4	3	5	6	2	
	Tonte seule	2				2	4
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	
Entretien Cavallion	Désherbage chimique	3	2	2			
	Lame interceps				4	3	4
	Epamprage mécanique	2	2	2	2	2	2
	<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
	Traitements	11	10	12	10	10	11
	<b>TOTAL Interventions mécanisées</b>	<b>29</b>	<b>22</b>	<b>26</b>	<b>28</b>	<b>26</b>	<b>26</b>





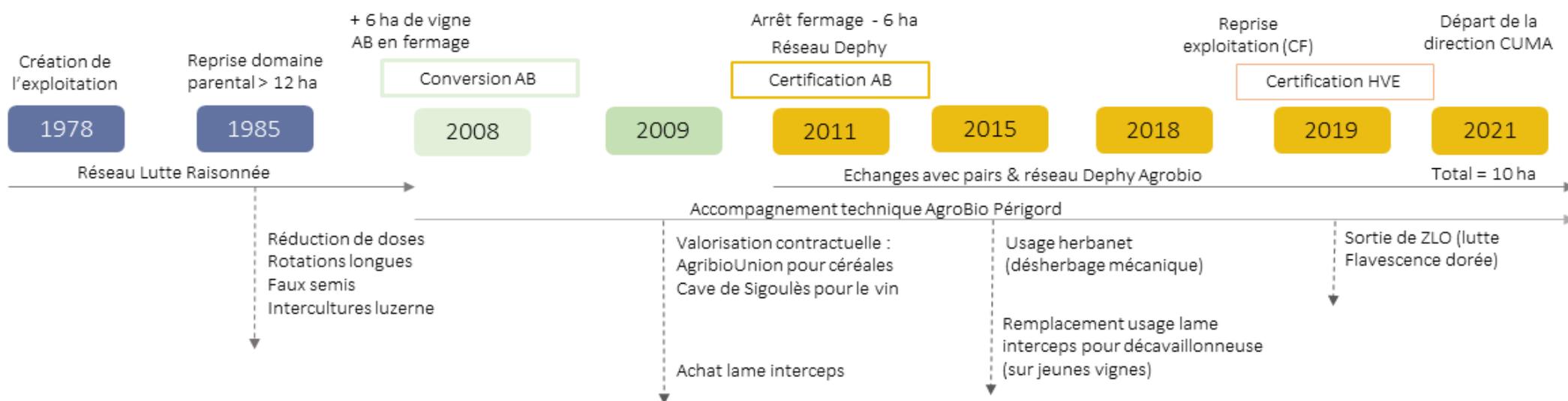
EARL BOISSEAUX  
Les BERTHOUMIEUX

10 ha vignes. 30 ha céréales

2 UTH

NOUVEAU METIER ?

« J'ai changé dans les pratiques, ou plutôt, on est revenu à des choses qui se faisaient auparavant. Après une phase chimie, on revient à de l'agronomie véritable. »



FRANCHIR LE PAS

« Le questionnement était facilité par des voisins qui avaient les mêmes sensibilités. Dans les années 80, il y a eu les premières aides à la conversion bio et ça a été un argument de poids et l'élément déclencheur pour la conversion. »

ET SI C'ÉTAIT A REFAIRE ?

« Avec l'expérience, oui. J'aurais évité l'achat de l'interceps, mais je n'ai pas de regret si ce n'est de ne pas être passé plus tôt en bio. Cependant, à l'époque le bio n'avait pas la même reconnaissance, il avait une image « hippie » et il n'y avait pas de débouchés/de demandes. »

EARL BOISSEAUX

Les passages d'herbicides ont simplement été remplacés par le travail du sol et le temps en plus passé aux travaux de la vigne a été compensé par les économies de phytosanitaires. Ils sont passés de 700-800€ de phyto/ha (400-450 sans les herbicides) à 100-150€ chaque année.

Avant la conversion la fertilisation n'était plus requise. A la conversion, le rendement était de 45-50hl/ha. Avec le travail du sol, il est resté stable et a même augmenté. Aujourd'hui, entre 100 et 150€/ha de fertilisation si besoin et en fonction des moyens sont appliqués chaque année.

Les remises en question techniques sont constantes, cependant après plusieurs années de certification la satisfaction est réelle.

« En 2021, les bios de la cave ont fait des rendements égaux à ceux de l'appellation. »

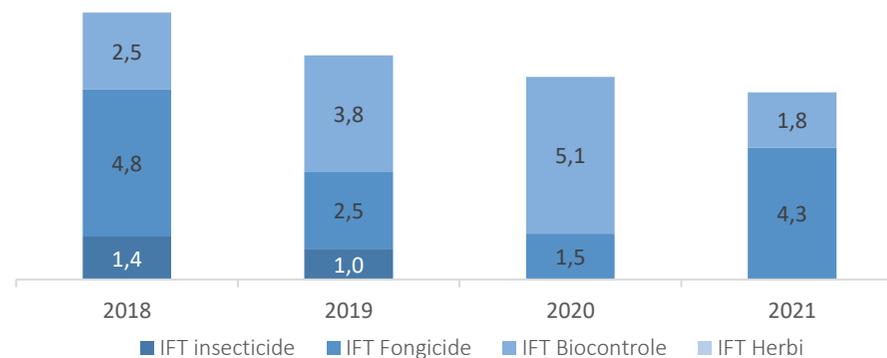
La polyculture céréales-vignes a nécessité un aménagement, la réduction des surfaces en vignes a permis de mettre en place une meilleure organisation en réduisant les jours de passage de l'herbanet.

Les aléas climatiques sont maîtrisés par un emplacement non gélif du vignoble et une assurance contre la grêle.

	AB	AB	AB	AB
	2018	2019	2020	2021
Densité moyenne (pieds/ha)	3400	3400	3400	3400
Rendement (hl/ha)	50	46	47	70

GARDER EN TETE : L'APPROCHE GLOBALE (TAILLE-FERTILISATION-TRAVAIL DU SOL-ENTRETIEN-COUVERTS-OBSERVATION-TRAITEMENTS) PERMET DE DEVELOPPER LE POTENTIEL DE PRODUCTION DE SON VIGNOBLE. CEPENDANT, LES ALEAS CLIMATIQUES RESTENT PARFOIS IMPREVISIBLES ET ONT UN IMPACT SUR LE RENDEMENT COMME EN 2017, 2020 ET 2021 AVEC DES GELS TARDIFS.

Interventions		2018	2019	2020	2021
Fertilité du sol	Epandage		2	2	2
	Total		2	2	2
Entretien Sol Inter rang	Broyage sarments	1	1	1	1
	Actisol + ailettes	3	3	3	3
	Tonte + rognage	2	2	2	2
	Total	6	6	6	6
Entretien Cavallion	Lame interceps	2	2	2	2
	Epamprage mécanique	2	3	3	3
	Total	4	5	5	5
	Rognage	3	2	2	2
	Traitements	13	12	12	11
	TOTAL Interventions mécanisées	26	27	27	26





EARL LES MIAUDOUX

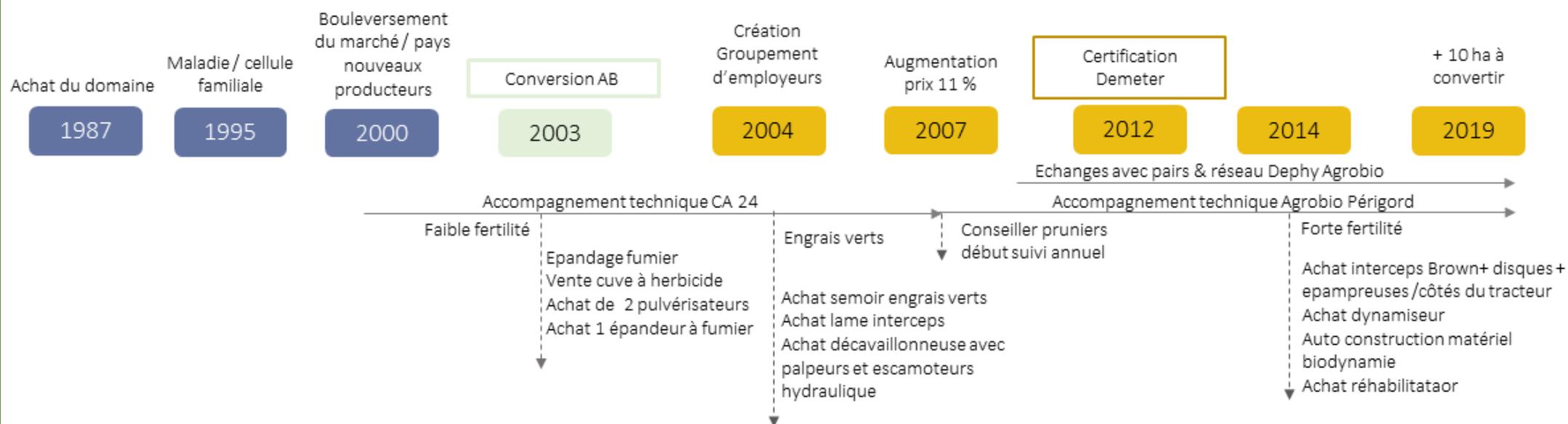
34 ha de vignes

Pruniers

5 UTH

## NOUVEAU METIER ?

« La manière d'appréhender la culture de la vigne a changé. En conventionnel, il est facile de tomber dans des automatismes dont il est difficile de changer après avec un planning préétabli. En bio, il faut évoluer et penser autrement, se poser toujours des questions. »



## FRANCHIR LE PAS

« L'usage des produits phytosanitaires est une cause soupçonnée de la maladie de ma sœur et il y avait beaucoup de publications sur leurs effets néfastes à l'époque. La concurrence des vins du Nouveau Monde a amené un besoin de se démarquer. De plus, deux producteurs déjà en bio dans le village, dont un dans la même CUMA a donné une vision d'un bio accessible et réalisable. »

## ET SI C'ETAIT A REFAIRE ?

« L'achat de 10 ha conventionnels en 2019. La conversion s'est passée sans accro car nous avons le bon matériel et l'efficacité sur les petits réglages. C'est quelque chose qui s'apprend et donc une étape incontournable pour laquelle il n'y a pas de raccourci. Mais si c'était à refaire, j'anticiperais davantage sur le matériel. »

## EARL LES MIAUDOUX

L'acquisition d'outils adaptables sur les côtés du tracteur, interceps, disques et epampreuses ont permis de combiner les travaux.

**Un soin particulier apporté au sol a permis son décompactage et augmenté sa fertilité, permettant d'obtenir une stabilité et des rendements souhaités.** Couplé au travail du sol, l'emploi des engrais verts peut suffire et diminue les apports sur certains sols.

« J'ai pris mes repères. Il y a des sujets sur lesquels je n'ai plus de doutes tels que les dosages de produits en fonction de la pression. Mais j'espère progresser. »

Ils n'ont connu aucune très mauvaise année depuis 2007. Ils prennent toutefois en compte un potentiel de perte de 20% chaque année, à plus forte raison alors que les années difficiles s'installent. Le seul moyen d'anticiper les événements les plus destructeurs est l'assurance.

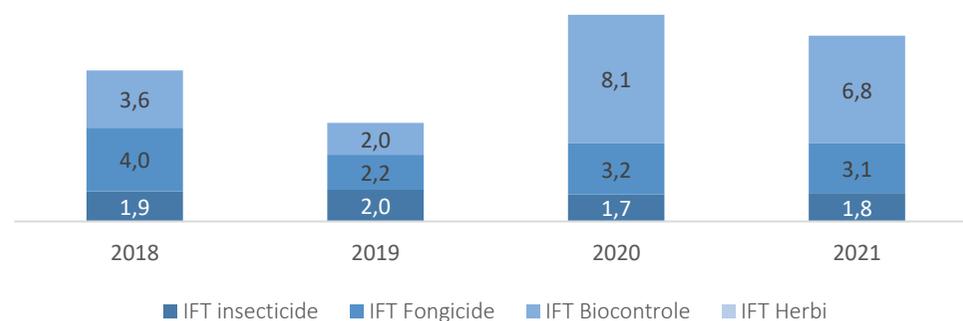
Après 20 ans de certification on observe un rythme stable dans les interventions mécanisées, couplé à une moyenne de rendements satisfaisante.

Pour aller plus loin, la phytothérapie permet un travail sur les équilibres et on constate des impacts tant agronomiques que sur les qualité organoleptiques des vins. La satisfaction est réelle vis-à-vis de la labellisation bio et des valeurs qu'elle permet de défendre, en faisant l'un des labels les plus efficaces et reconnus.

	AB	AB	AB	AB
	2018	2019	2020	2021
Densité moyenne (pieds/ha)	5000	5000	5000	5000
Rendement (hl/ha)	57	56	44	50

**GARDER EN TETE : LA GESTION DE LA FERTILISATION COMMENCE AVEC UNE APPROCHE GLOBALE DE SON DOMAINE : PERMET DE GERER AU MIEUX LES EVENTUELS APPORTS NECESSAIRES EN FONCTION DES BESOINS DES PARCELLES ET DES RELIQUATS EXISTANTS. EVITER LES PERTES : ENGRAIS VERTS. FAVORISER LA FIXATION DE L'AZOTE ATMOSPHERIQUE (LEGUMINEUSES) VALORISER L'EXISTANT (MATIERE ORGANIQUE & EFFLUENTS VINICOLES) BIEN CONNAITRE SES SOLS PAR DES ANALYSES, SURTOUT AU MOMENT DE LA CONVERSION EN AB.**

		Interventions	2018	2019	2020	2021
Fertilité du sol	Epandage		3		1	1
	Semis EV			1	1	1
	<b>Total</b>		<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
Entretien Sol Inter rang	Broyage sarments		1	1	1	1
	Destruction des EV			1	1	1
	Rehabilitator			1	1	1
	Tonte couplée			1	1	1
	<b>Total</b>		<b>1</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
Entretien Cavallion	Disques Braun seul			1		
	Disques Braun couplé			1	1	1
	Interceps				1	1
	Décavillonneuse		4	1	1	1
	Epamprage seul		2	3	2	2
	Epamprage couplé			1	1	1
	<b>Total</b>		<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
Entretien végétation	Effeuilage		1	1	1	1
	Rognage seul		3	3	3	3
Traitements			13	11	15	14
<b>TOTAL Interventions mécanisées</b>			<b>26</b>	<b>25</b>	<b>30</b>	<b>29</b>
Nombre d'Intervention en biodynamie			3	4	3	3



# SE LANÇER EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

## QUELQUES POINTS A CONNAITRE

La première étape pour s'engager dans une démarche de conversion à l'agriculture biologique est de notifier son activité auprès de l'Agence BIO et contractualiser avec un organisme certificateur agréé par l'INAO et accrédité par le Comité français d'accréditation (COFRAC). Cette étape permet de définir la date de la première année de conversion et par la suite du premier millésime certifié.

La conversion dure 3 années, ainsi si vous vous notifiez en août 2023, votre récolte 2026 sera certifiée en agriculture biologique.

Des aides à la conversion et au maintien en agriculture biologique existent au travers de la PAC, une déclaration dès la première année de conversion vous permettra d'obtenir une aide calculée à l'hectare. Elles peuvent être complétées par un crédit d'impôts sous conditions.

Les aides à l'investissement (conseil régional, France Agrimer, conseil départemental ...) sont favorisées en agriculture biologique. Elles sont nombreuses et évoluent chaque année.

La réglementation pour produire en agriculture biologique est accessible sur les sites de l'agence Bio, de l'INAO, des syndicats... Elle touche l'emploi des produits phytosanitaires, la fertilisation, les produits œnologiques, l'étiquetage. Elle est à respecter dès le début de la conversion.

L'accompagnement permet de ne pas s'engager seul dans cette démarche et de bénéficier de tous les avantages techniques et économiques.



### LES ORGANISMES CERTIFICATEURS

[www.ecocert.fr](http://www.ecocert.fr)  
[info@ecocert.com](mailto:info@ecocert.com)  
[www.certipaq.com](http://www.certipaq.com)  
[www.bureauveritas.fr](http://www.bureauveritas.fr)  
[ocacia.org](http://ocacia.org)  
[www.afnor.org](http://www.afnor.org)  
[www.certisud.fr](http://www.certisud.fr)  
[www.certis.com.fr](http://www.certis.com.fr)  
[www.qualisud.fr](http://www.qualisud.fr)  
[www.control-union.fr](http://www.control-union.fr)

### LES CONSEILLERS sur le territoire de Bergerac et Duras

MAILLE Eric. [e.maille@agrobioperigord.fr](mailto:e.maille@agrobioperigord.fr)  
ONG Joséphine. [j.ong@agrobioperigord.fr](mailto:j.ong@agrobioperigord.fr)  
BANNES Alexandre. [a.bannes@agrobioperigord.fr](mailto:a.bannes@agrobioperigord.fr)  
MAISONNEUVE Claire. [c.maisonneuve@agrobioperigord.fr](mailto:c.maisonneuve@agrobioperigord.fr)  
BALLOUHEY François. [francois.ballouhey@dordogne.chambagri.fr](mailto:francois.ballouhey@dordogne.chambagri.fr)  
DAYER Coralie. [coralie.dayer@dordogne.chambagri.fr](mailto:coralie.dayer@dordogne.chambagri.fr)  
DELAMOTTE Camille. [camille.delamotte@dordogne.chambagri.fr](mailto:camille.delamotte@dordogne.chambagri.fr)  
BANEY Alexandre. [abaney@24.cerfrance.fr](mailto:abaney@24.cerfrance.fr)  
BACHELLERIE Lilian. [chrysope-lilian@wanadoo.fr](mailto:chrysope-lilian@wanadoo.fr)  
COMTE Blandine. [contact@conseilvitibio.com](mailto:contact@conseilvitibio.com)  
VIALARD Véronique. [vero.vialard@free.fr](mailto:vero.vialard@free.fr)  
PISTRE Julien. [j.pistre@inovitis.fr](mailto:j.pistre@inovitis.fr)

# CONCLUSION

L'agriculture Biologique est une méthode de production reconnue par l'INAO comme un signe officiel de qualité. C'est un label connu des consommateurs dans le monde entier et qui a pour objectif de certifier une agriculture qui allie les pratiques environnementales optimales, le respect de la biodiversité, la préservation des ressources naturelles et l'assurance d'un niveau élevé de bien-être animal. ([www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr))

L'engagement des vignerons de Bergerac et Duras dans cette démarche n'est pas nouveau, nous avons des familles d'exploitants convaincus depuis plus de 30 ans qui ont participé à l'émergence de ce label. La dynamique actuelle montre la volonté de répondre à la demande sociétale pour une agriculture respectueuse de l'environnement.

L'approche globale est nécessaire pour mener à bien sa conversion, elle permet d'éviter les surcoûts, de maîtriser les techniques et la stratégie commerciale pour l'adapter au mieux à l'exploitation et à ses besoins (humains, économiques, matériels, ...). L'accompagnement, la formation, les groupes de réflexion permettent d'apporter sécurité et expertise durant la conversion mais également en amont et en aval de cette étape.

Nous avons pu le voir, les exploitations en agriculture biologique génèrent plus de valeur, ceci est dû au choix d'une majorité d'exploitations d'être dans une démarche commerciale diversifiée répondant aux besoins de rentabilité mais également au besoin de se rapprocher des consommateurs et intermédiaires pour promouvoir la démarche et ses implications.

Les défis de l'agriculture biologique sont ceux de l'agriculture actuelle : Dans un contexte socio- économique et climatique pour le moins anxiogène, comment répondre aux attentes multiples des consommateurs tout en garantissant une qualité de production, une rentabilité économique et une diminution des intrants programmée à l'échelle nationale et européenne ?





LES PARTENAIRES TECHNIQUES



AVEC LE SOUTIEN FINANCIER

